



2025/2244

5.11.2025

DÉCISION (PESC) 2025/2244 DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ

du 4 novembre 2025

portant nomination du commandant de la force de l'UE pour l'opération militaire de l'Union européenne en vue d'une contribution à la sûreté maritime dans l'ouest de l'océan Indien et en mer Rouge (EUNAVFOR ATALANTA) et abrogeant la décision (PESC) 2025/1173 (EUNAVFOR ATALANTA/3/2025)

LE COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 38,

vu l'action commune 2008/851/PESC du Conseil du 10 novembre 2008 concernant l'opération militaire de l'Union européenne en vue d'une contribution à la sûreté maritime dans l'ouest de l'océan Indien et en mer Rouge (EUNAVFOR ATALANTA) ⁽¹⁾, et notamment son article 6, paragraphe 1,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 10 novembre 2008, le Conseil a adopté l'action commune 2008/851/PESC, qui prévoit une opération militaire de l'Union européenne en vue d'une contribution à la sûreté maritime dans l'ouest de l'océan Indien et en mer Rouge (EUNAVFOR ATALANTA).
- (2) En vertu de l'article 6, paragraphe 1, de l'action commune 2008/851/PESC, le Conseil a autorisé le Comité politique et de sécurité (COPS) à prendre des décisions concernant la nomination du commandant de la force de l'Union européenne pour l'EUNAVFOR ATALANTA (ci-après dénommé «commandant de la force de l'UE»).
- (3) Le 10 juin 2025, le COPS a adopté la décision (PESC) 2025/1173 ⁽²⁾ portant nomination du contre-amiral Francisco Javier VÁZQUEZ SANZ en tant que commandant de la force de l'UE.
- (4) Le 14 octobre 2025, les autorités militaires portugaises ont proposé la nomination du commodore João Pedro MONTEIRO DA SILVA afin qu'il succède au contre-amiral Francisco Javier VÁZQUEZ SANZ en tant que commandant de la force de l'UE à partir du 7 novembre 2025 (ci-après dénommée «proposition de nomination»).
- (5) Le 16 octobre 2025, le commandant de l'opération de l'UE pour l'EUNAVFOR ATALANTA a soutenu la proposition de nomination.
- (6) Le 20 octobre 2025, le Comité militaire de l'UE a soutenu la proposition de nomination et est convenu de nommer le commodore João Pedro MONTEIRO DA SILVA en tant que commandant de la force de l'UE.
- (7) Il convient de prendre une décision concernant la nomination du commodore João Pedro MONTEIRO DA SILVA en tant que commandant de la force de l'UE.
- (8) Il y a donc lieu d'abroger la décision (PESC) 2025/1173,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Le commodore João Pedro MONTEIRO DA SILVA est nommé en tant que commandant de la force de l'UE pour l'opération militaire de l'Union européenne en vue d'une contribution à la sûreté maritime dans l'ouest de l'océan Indien et en mer Rouge (EUNAVFOR ATALANTA) à partir du 7 novembre 2025.

Article 2

La décision (PESC) 2025/1173 est abrogée.

⁽¹⁾ JO L 301 du 12.11.2008, p. 33, ELI: http://data.europa.eu/eli/joint_action/2008/851/oj.

⁽²⁾ Décision (PESC) 2025/1173 du Comité politique et de sécurité du 10 juin 2025 portant nomination du commandant de la force de l'UE pour l'opération militaire de l'Union européenne en vue d'une contribution à la sûreté maritime dans l'ouest de l'océan Indien et en mer Rouge (EUNAVFOR ATALANTA) et abrogeant la décision (PESC) 2025/365 (EUNAVFOR ATALANTA/2/2025) (JO L, 2025/1173, 11.6.2025, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dec/2025/1173/oj>).

Article 3

La présente décision entre en vigueur le 7 novembre 2025.

Fait à Bruxelles, le 4 novembre 2025.

Par le Comité politique et de sécurité

La présidente

D. PRONK
